

Case Management

Informations sur le KIM Case Management

1. Le « case management » (« gestion des cas ») est une procédure qui vous accompagne et vous soutient dans une situation de vie difficile. Le lieu de la consultation peut être convenu individuellement.
2. Les « case managers » (les personnes responsables de votre cas / dossier) vous conseillent et vous informent sur les offres, les prestations et leurs financements. Nous vous mettons en contact avec des prestataires potentiels et d'autres offres de soutien et coordonnons toutes les aides dont vous avez besoin.
3. Cette aide est gratuite pour vous. La participation au programme de case management est volontaire.
4. Les « case managers » examinent avec vous vos forces et vos ressources et établissent avec vous une prise en charge individuelle. Nous déterminons avec vous les étapes à suivre pour améliorer votre situation de vie.
5. Un plan de développement individuel permet de mettre en place, de gérer et d'adapter les aides en fonction des besoins. Vous décidez vous-même des services auxquels vous souhaitez avoir recours. Les collaborateurs du « Case Management » sont vos interlocuteurs et ceux de toutes les personnes impliquées dans votre processus d'aide.
6. Toutes les données collectées sont protégées. Les case managers sont en outre soumis au secret professionnel. Les informations ne sont transmises que si vous avez donné votre autorisation aux « case managers » ou à d'autres personnes impliquées, en les libérant du secret professionnel.